



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2022-95

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à 18h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le 07/12/2022, s'est réuni en session ordinaire, à Vourles, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : Guillaume LEVEQUE

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 30

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 5

Nombre de conseillers communautaires absents : 2

PRESENTS :

MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, Mme Agnès BERAL, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Mme Josiane CHAPUS, MM. Dominique CHARVOLIN, Damien COMBET, Mme Christiane CONSTANT, MM. Jérôme CROZET, Thierry DILLENSEGER, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mme, Valérie GRILLON, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Pascale MILLOT, MM. Jean-François PERRAUD, Grégory NOWAK, Daniel SERANT, Mme Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON

ABSENTS REPRESENTES :

Lionel BRUNEL donne pouvoir à Laurence BEUGRAS
Marie DECHESNE donne pouvoir à Anne-Claire ROUANET
Patricia GRANGE donne pouvoir à Grégory NOWAK
Corinne JEANJEAN donne pouvoir à Pierre FOUILLAND
Audrey PLATARET donne pouvoir à Claire REBOUL

ABSENTS :

Clémence DUCASTEL
Christine MARCILLIERE

Délibération publiée le 19 décembre 2022

Objet : Espace Naturel Sensible (ENS) du Plateau Mornantais : adoption du plan de gestion 2022-2032

Vu le rapport par lequel Damien Combet expose ce qui suit :

Contexte :

La CCVG mène une politique de gestion et de préservation des Espaces naturels sensibles (ENS) communautaires, en partenariat avec le Département du Rhône et la Communauté de communes du Pays mornantais (Copamo), dans le but de maintenir un aménagement équilibré

du territoire et de préserver un cadre de vie et un patrimoine écologique et paysager remarquable.

Considérant la nécessité de poursuivre le travail engagé sur le Plateau mornantais depuis 1996, avec le Département et la Copamo, la révision du plan de gestion de l'ENS regroupant les landes de Montagny, le bocage de Berthoud et les prairies et landes de la Pyramide a été réalisée.

Cinq orientations ont été retenues dans le plan de gestion du plateau mornantais :

- Restaurer et maintenir en bon état de conservation la mosaïque de milieux et les espèces remarquables associées,
- Mieux connaître les enjeux écologiques pour adapter la gestion du site,
- Valoriser l'espace naturel sensible en tenant compte des enjeux de conservation du site
- Sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux du site et les encourager à participer aux actions du plan de gestion,
- Garantir la bonne mise en œuvre du programme d'actions.

Afin de le rendre plus efficace et réaliste, la construction de ce nouveau plan de gestion a reposé sur les nouveaux principes suivants :

- Un plan de gestion à 10 ans au lieu de 5 ans.
- Un ajustement régulier du plan d'action suite aux évolutions observées dans le cadre de la mise à jour du diagnostic écologique du site.
- Un resserrement du programme sur des actions réalistes d'un point de vue ressources humaines et financières (forte baisse des financements publics).
- Une priorisation des inventaires et suivis vraiment utiles à la gestion, permettant de prévoir des travaux en lien avec les enjeux forts écologiques de l'ENS et permettant d'évaluer l'impact des travaux de gestion et d'entretien.
- L'engagement d'une réflexion sur la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique des espaces naturels.
- Une animation foncière active à mettre en place pour une gestion à long terme.

La maîtrise d'ouvrage du volet gestion des milieux naturels est déléguée par convention annuelle au Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes (CENRA).

Le coût total de la mise en œuvre du plan de gestion et de mise en valeur est estimé à 427 935 € TTC pour les dix années de validité du plan (2022-2032) pour les actions en maîtrise d'ouvrage CENRA.

Le Département du Rhône participe financièrement à sa réalisation par le biais de subventions au CENRA et à la Copamo.

La CCVG participe financièrement à sa réalisation par le biais d'un fonds de concours à la Copamo.

Le coût résiduel pour la CCVG est estimé à 124 483,75€ soit environ 12 448,38€/an.

Le versement du fonds de concours par la CCVG est soumis chaque année à l'approbation du Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le plan de gestion et de mise en valeur de l'ENS du Plateau mornantais pour la période 2022-2032.

Extrait certifié conforme,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)